



Tarbes, le 13 janvier 2021

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75 572 Paris cedex 12

Objet : Situation de l'entreprise TOUPNOT à Lourdes. Alerte sur le risque de liquidation judiciaire de la Société Etablissements Paul TOUPNOT conserves viandes suite au transfert des actifs de l'entreprise au sein de la holding du groupe COFIGEO. Convention de revitalisation du territoire suite au PSE de l'entreprise Toupnot. **Demande de porte-fort au groupe COFIGEO. Demande d'intervention du Ministère de l'Economie.**

Monsieur le Ministre,

Durant l'ensemble de l'année 2019, nous vous avons alerté à de nombreuses reprises au sujet de la situation de notre entreprise et de l'avenir de ses 72 salariés.

Notre entreprise, filiale du groupe agroalimentaire COFIGEO, avait en effet été ravagée par un incendie le 9 janvier 2019.

Dès le lendemain les salariés se sont mobilisés avec un seul objectif : obtenir la construction rapide d'un atelier relais qui aurait permis d'assurer à terme la pérennité du site et ce, d'autant plus, que le groupe COFIGEO allait percevoir plus de 20 millions d'euros au titre des indemnités d'assurance, et qu'il était tenu, en matière de maintien de l'emploi, par votre décision du 19 juillet 2018 dérogeant à l'avis de l'autorité de la concurrence lui permettant d'acquiescer à une position dominante, voire monopolistique sur certains marchés lors de la prise de contrôle de la Financière Turenne (William Saurin).

Forts de constat et de notre volonté de faire vivre une entreprise industrielle créée en 1932, nous avons appelé l'attention du Président de la République et du Ministre de l'Agriculture, rencontré M. Floris puis son successeur M. Glita (délégué interministériel aux restructurations d'entreprises) ainsi que M. François Xavier Lauch, chef de cabinet du Président de la République.

Au niveau local, les parlementaires et élus locaux, Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, ainsi que le représentant de l'Etat se sont particulièrement impliqués afin de trouver une véritable solution industrielle permettant de sauvegarder un maximum d'emplois.

L'Etat après avoir financé des études de faisabilité (pour une reprise d'activité) a pris en charge durant près de 15 mois plus de 1000 heures de chômage partiel par salarié en gardant toujours comme objectif le redémarrage, même partiel, de l'activité.

Cependant, nous avons été confrontés ainsi que l'ensemble des acteurs locaux à un groupe qui n'a tenu aucun de ses engagements, trompant les pouvoirs publics et cherchant lors de chaque réunion en Préfecture à gagner du temps en pratiquant l'art de l'esquive et du mensonge.

Nous avons à cet égard regretté à maintes reprises que l'Etat n'ait pas mis en demeure le groupe COFIGEO de tenir les engagements pris le 19 juillet 2018, lui rappelant ainsi les clauses suspensives explicitement

énoncées dans l'hypothèse où les engagements en matière d'emplois n'auraient pas été respectés sur une durée de 24 mois.

Aujourd'hui, comme hier, nous savons qu'il était possible de reconstruire une usine et d'assurer le maintien et le renouveau de notre activité industrielle à Lourdes, nous étions d'ailleurs prêts à envisager un redémarrage de l'activité avec un périmètre en effectifs plus réduit.

Pourtant, en dépit de notre volonté et de tous nos efforts ainsi que de ceux des acteurs locaux, le groupe COFIGEO a fini par engager un Plan dit de Sauvegarde de l'Emploi concernant l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Des négociations ont été engagées conduisant à la signature d'un accord majoritaire validé le 31 mars 2020 par le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi de la région OCCITANIE.

Parallèlement des concertations ont été ouvertes sous l'autorité de M. Rodrigue Furcy Préfet des Hautes Pyrénées dans la perspective de la signature d'une convention de revitalisation du territoire.

Sur ce point le groupe COFIGEO s'était engagé officiellement le 15 juillet 2019 à maintenir sur le territoire l'intégralité des sommes perçues au titre des indemnisations d'assurance du fait du sinistre (montants estimés à 22 millions d'euros).

Sur ces deux sujets (PSE et convention de revitalisation), les salariés de Toupnot ont saisi le Préfet des Hautes Pyrénées les 29 septembre et 28 décembre 2020 en exprimant leur volonté de voir sécuriser le PSE négocié et de faire en sorte que la convention de revitalisation en discussion permette elle aussi de garantir enfin les engagements du groupe COFIGEO pris devant le Ministère de l'économie, la représentation nationale et le représentant de l'Etat dans le département.

Nous avons également abordé ces sujets à l'occasion de la venue de M. le Premier Ministre dans notre département le 9 janvier 2021, date anniversaire du sinistre qui frappa notre entreprise. Nous avons été reçus par M. Laurent Carrié Conseiller Territoire du Premier Ministre.

Nous restons en effet particulièrement sceptiques et inquiets quant à la volonté réelle du groupe COFIGEO d'honorer réellement ses engagements.

L'absence de réponse du groupe à la demande légitime portée par les représentants du personnel de dépôt d'un engagement de porte fort du groupe qui permette de sécuriser le PSE, nous fait craindre une stratégie du groupe visant une fois encore à lui permettre d'échapper à ses obligations.

En effet, comment interpréter autrement le transfert de 11 millions d'euros de la trésorerie de la société Etablissements Paul Toupnot (qui existe encore juridiquement) au niveau de la holding du groupe, transfert qui conduit aujourd'hui à une insuffisance manifeste de la trésorerie de l'entreprise Toupnot pour assumer le paiement de l'intégralité des sommes relevant des dispositions du PSE et des soldes de tout compte.

Les deux années qui viennent de s'écouler nous démontrent, s'il en était besoin, la nécessité impérieuse d'obtenir des engagements écrits de la part du groupe COFIGEO que l'Etat soit en mesure de faire respecter.

Comme l'ont rappelé les parlementaires lors de leur consultation sur le contenu de la convention de revitalisation (courrier de Mme Jeanine Dubié député de la circonscription de Lourdes joint), le groupe n'a cessé de se défausser depuis deux ans et de remettre en cause la parole donnée à l'Etat et aux salariés.

Monsieur le Ministre, vous êtes en effet très conscient des aides qui ont été apportées au groupe COFIGEO pour maintenir l'emploi par votre décision du 19 juillet 2018 permettant au groupe d'acquérir une position monopolistique sur certains marchés en dépit de l'avis de l'autorité de la concurrence du 14 juin 2018.

Cette décision était conditionnée au maintien de l'emploi durant 24 mois dans l'ensemble du périmètre du groupe, y compris l'entreprise Toupnot, une condition qui ne fut pas respectée en dépit des efforts et de la compréhension des acteurs locaux vis-à-vis du groupe.

Aujourd'hui, les salariés qui ont engagé leurs démarches de reclassement restent dans l'angoisse de ne pas savoir comment la Société Etablissements Paul TOUNOT va financer et le plan de sauvegarde de l'emploi et les soldes de tout compte.

Par ailleurs et pour l'ensemble des raisons exposées, il est également légitime d'exiger du groupe un engagement maximal dans la convention de revitalisation (l'entreprise s'étant engagée devant l'autorité préfectorale et le délégué interministériel aux restructurations d'entreprise à consacrer l'intégralité des indemnités d'assurance à la pérennisation de l'emploi sur le territoire, des indemnités dont il serait urgent de connaître le montant exact qui devait en principe atteindre 22 millions d'euros si l'on inclut les indemnités pour pertes d'exploitation).

Sur ce point, le Préfet des Hautes Pyrénées nous convie à une réunion en présence des élus locaux et parlementaires le 21 janvier 2021.

Par contre, il nous a indiqué qu'il n'était pas parvenu à son niveau à obtenir l'engagement de porte fort du groupe COFIGEO.

C'est pourquoi, et comme nous l'avons indiqué à M. le Préfet, nous considérons que votre intervention directe est désormais indispensable pour faire acter les garanties quant au respect des conditions du PSE, garanties qui permettraient de rassurer les 72 salariés et leurs familles dans une période où notre département est l'un des plus affecté du territoire national par les destructions d'emplois et la montée de la précarité.

Les 72 salariés de Toupnot ont mené depuis deux ans un combat exemplaire pour obtenir la sauvegarde de leurs emplois et le maintien d'une activité industrielle vieille de 88 ans sur le territoire.

Ils l'ont fait dans la dignité et en totale responsabilité, les représentants du personnel ont ainsi toujours agi pour éviter tout débordement alors que l'exaspération et l'angoisse étaient croissantes au fur et à mesure que s'amenuisaient les opportunités de redémarrage de l'activité et que tout le monde pouvait constater la mauvaise foi et la duplicité dont faisait preuve le groupe COFIGEO.

Les salariés ne comprendraient pas aujourd'hui que les pouvoirs publics n'interviennent pas fermement pour obtenir cette simple garantie que constitue cet ENGAGEMENT DE PORTE FORT de la part du groupe COFIGEO.

En espérant être entendus, nous vous remercions de toute l'attention que vous pourrez porter à notre situation et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

♦Philippe Combes 06.14.88.52.81
Délégué syndical CGT Toupnot
combesphil@sfr.fr

♦ Jean Claude Jouanny
Elu du personnel CSE Toupnot
06.29.65.53.24
ic.jouanny@orange.fr

♦ Gaelle Lebec
Elue du personnel CSE Toupnot
lebecgaelle@gmail.com

♦Christine Canton
Elue du personnel CSE Toupnot
christine.canton2@orange.fr

♦Alex Da Silva
Secrétaire Général Union Locale CGT Tarbes
07.86.97.27.64
ulcgt65@gmail.com

♦Gilles Haurie
Union départementale CGT 65
06.33.79.90.15
severine.haurie@wanadoo.fr

♦José Navarro
Union Locale CGT Tarbes
07.89.52.26.14
jnavarro.cgt6565@orange.fr